

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline – Travail



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice



COMMUNIQUE FINAL DE LA SEPTIEME CONFERENCE AU SOMMET DU TRAITE D'AMITIE ET DE COOPERATION ENTRE LE BURKINA FASO ET LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Yamoussoukro, le 27 juillet 2018

Dans le cadre de la mise en œuvre du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, s'est tenue le 27 juillet 2018 à Yamoussoukro, la Septième Conférence au Sommet des Chefs d'Etat, sous la coprésidence de Leurs Excellences Messieurs Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, et Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.

La délégation burkinabè était conduite par Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, accompagné de Monsieur Paul Kaba THIEBA, Premier Ministre, et des membres du Gouvernement burkinabè dont la liste est annexée au présent communiqué.

La délégation ivoirienne était conduite par Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, accompagné de Monsieur Amadou GON COULIBALY, Premier Ministre, et des membres du Gouvernement ivoirien dont la liste est annexée au présent communiqué.

Cette Septième Conférence au Sommet marque le dixième anniversaire du Traité d'Amitié et de Coopération, signé par nos deux Etats le 29 juillet 2008.

En prélude à cette Conférence au Sommet, s'est tenue une réunion des Experts, les 23 et 24 juillet 2018, de même qu'un Conseil Conjoint de Gouvernements, le 26 juillet 2018.

Au cours de ce Sommet, les deux Chefs d'Etat du Faso et de la Côte d'Ivoire, ont procédé à l'évaluation de la mise en œuvre des décisions et recommandations ci-après, issues de la Sixième Conférence au Sommet, tenue à Ouagadougou le 18 juillet 2017.

Concernant la construction de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou, la Conférence a noté avec satisfaction la bonne avancée des études et des travaux et a convenu de mutualiser les efforts des deux pays pour la recherche des financements.

Abordant le point relatif au projet de réhabilitation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya et son prolongement jusqu'à Tambao, la Conférence s'est réjouie de l'approbation, par la Partie ivoirienne, de la Convention de Concession Révisée (CCR) et de la décision de sa ratification prochaine par la Partie burkinabè.

Concernant l'approvisionnement régulier du Burkina Faso en énergie électrique par la Côte d'Ivoire, la Conférence s'est félicitée de l'accroissement de la fourniture d'énergie d'une puissance moyenne de 73,37 MW, au premier semestre de l'année 2018, avec pour ambition d'atteindre 90 MW d'ici la fin de l'année 2018.

Au sujet de l'approvisionnement en hydrocarbures, la Conférence s'est réjouie de la signature, le 19 juillet 2018 à Abidjan, d'un accord prévoyant une augmentation du volume contractuel entre la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), la SONABHY et la SITARAIL, qui passe de 175 000 à 400 000 tonnes minimal par an, pour une durée de 5 ans renouvelable.

S'agissant de la mise en place du Comité Conjoint de Suivi du Programme de Facilitation du Commerce, des Transports et du Transit sur les corridors reliant la Côte d'Ivoire et le Burkina, la Conférence a salué la signature du **Protocole d'Accord portant** mise en place dudit comité.

En ce qui concerne la révision du Protocole d'Accord de lutte contre la traite transfrontalière des enfants entre le Burkina et la Côte d'Ivoire, signé le 30 juillet 2013 à Yamoussoukro, les Parties ont convenu de poursuivre la concertation sur le projet d'avenant y relatif.

Abordant la question relative à la mise en place du Fonds de l'Amitié et de la Coopération Ivoirio-Burkinabè pour l'Insertion des Jeunes (FACIBIJ), la Conférence a salué l'effectivité du financement des projets de jeunes des deux (02) pays à hauteur de 200 millions de Francs CFA, soit 100 millions par pays, et a décidé de la mise en place d'un comité conjoint en vue d'harmoniser les critères d'éligibilité des bénéficiaires

En ce qui concerne le processus de mise en place du Fonds de l'Amitié et de la Coopération Ivoirio-Burkinabè pour la Promotion de la Femme (FACIBF), la Conférence s'est félicitée de la signature d'un Protocole d'Accord portant définition des modalités pratiques de fonctionnement et d'exécution du Fonds.

Concernant la préservation du Parc National du Mont PEKO, les Parties ont convenu de se concerter dans les meilleurs délais, afin de trouver une solution définitive à ce problème.

Sur la question des coûts de l'assistance en escale à l'aéroport d'Abidjan, la Partie ivoirienne a indiqué avoir engagé des négociations avec l'opérateur NAS Ivoire, qui ont abouti à une baisse de 30% des tarifs plafonds du paquet de services de base appliqués aux compagnies aériennes. Tout en saluant ces efforts, la Partie burkinabè a souhaité que des efforts supplémentaires soient consentis par la Partie ivoirienne en faveur d'Air Burkina.

En matière d'éducation, les Chefs d'Etat se sont félicités de la délivrance, dans des délais satisfaisants, des diplômes, par la Côte d'Ivoire, aux ressortissants burkinabè.

Dans le domaine de la coopération en matière de commerce, les Parties ont salué l'organisation, le 26 juillet 2018 à Yamoussoukro, du premier Forum

Economique ivoiro-burkinabè en marge du Sommet et ont décidé de sa tenue régulière en marge de chaque Sommet du TAC.

Les Chefs d'Etat se sont également félicités des avancées notables enregistrées dans les domaines suivants :

- la matérialisation de la frontière entre les deux pays, avec la mise en place des Commissions Nationales des frontières ;
- la culture, avec la proposition d'organisation des foires culturelles et artistiques en marge des rencontres au Sommet du TAC ;
- l'emploi et la protection sociale, en œuvrant au partage d'expériences, notamment en matière d'assurance maladie et de prévention des risques professionnels.

Les Chefs d'Etat ont également abordé les questions relatives aux dossiers spécifiques suivants :

- au plan sécuritaire, Ils se sont félicités de la signature, lors du TAC 2017 d'un Mémoire d'Entente sur la Coopération des Services de Sécurité et de Renseignements entre les Ministères en charge de la Sécurité de la Côte d'Ivoire et du Burkina ;
- au sujet de la coopération en matière de migration, ils ont convenu de mener des actions coordonnées, en vue de mieux gérer ce phénomène.

S'agissant du renforcement du cadre juridique de la coopération bilatérale, la conférence s'est réjouie de la signature de quatre (04) Accords dans les domaines suivants : 1) Economie Numérique et des Postes ; 2) Cinéma et Audiovisuel, 3) Fonds Ivoir-Burkinabè pour la Promotion de la Femme ; 4) Fonds de l'Amitié et de la Coopération Ivoir-Burkinabè pour l'Insertion économique des Jeunes (FACIBIJ).

Abordant les questions sous régionales, régionales et internationales, les deux Chefs d'Etat ont :

- exprimé leurs préoccupations face à la recrudescence des foyers de tensions à travers le continent et ont souligné l'impérieuse nécessité d'œuvrer sans relâche à la préservation et à la consolidation de la paix, de la liberté, de la démocratie et de la sécurité dans leurs pays et en Afrique ;
- fermement condamné les actes de terrorisme et leurs conséquences désastreuses dans la sous-région.
- salué le lancement, le lundi 14 mai 2018 à Sikasso, du projet de création d'une Zone Economique Spéciale (ZES) couvrant les localités de Sikasso (Mali), Korhogo (Côte d'Ivoire) et Bobo-Dioulasso (Burkina) ;

- noté avec satisfaction la création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), le 21 mars 2018, au terme du Sommet de l'Union Africaine, tenu à Kigali, au Rwanda.

Ils se sont également félicités des conclusions du 31^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, qui s'est déroulé le 1er et 02 juillet 2018, à Nouakchott, en Mauritanie.

A l'issue des travaux du Sommet, la Conférence a adopté le Rapport du Conseil Conjoint de Gouvernements. Les deux Chefs d'Etat se sont félicités des échanges fructueux et de l'atmosphère empreinte de cordialité et de fraternité lors des travaux de la Conférence, qui ont permis d'obtenir des résultats satisfaisants.

Au terme de son séjour, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, a renouvelé à son frère et ami, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, au Gouvernement et au Peuple ivoiriens, ses sincères remerciements pour l'accueil chaleureux et fraternel, pour l'hospitalité authentiquement africaine et pour les délicates marques d'attention dont lui-même et sa délégation ont bénéficié durant leur séjour.

La Huitième Conférence au Sommet des Chefs d'Etat du Traité d'Amitié et de Coopération entre le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire se tiendra fin juillet 2019, à Ouagadougou.

Fait à Yamoussoukro, le 27 juillet 2018

**POUR LA REPUBLIQUE
DE COTE D'IVOIRE**

POUR LE BURKINA FASO

**Alassane OUATTARA
Président de la République
de Côte d'Ivoire**

**Roch Marc Christian KABORE
Président du Burkina Faso**